

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 22 avril 2026

BRAILLANS



Présents : Tous les conseillers municipaux
Secrétaire de séance : Marie-Amélie SAUVAYRE

Ordre du jour :

- 1 TICs, reconduction.
- 2 Fixation des prix de location :
 - Emplacement Taxi,
 - Caravane ACCA.
- 3 Affouage 2026.
- 4 Motion pour le maintien de l'organisation des services publics à l'échelon territorial (SYDED).
- 5 Fixation taux des Taxes Directes Locales.
- 6 Autorisation de virement de crédits – Nomenclature M57.
- 7 Amortissement sur 1 an à partir du BP 2026 – AC 2025.
- 8 Budget Primitif 2026.
- 9 Délégations au Maire.
- 10 Renouvellement des membres à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).
- 11 Renouvellement membres à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
- 12 Informations diverses.
- 13 Questions diverses.

Ouverture de séance à 18h45 par Thierry NONNOTTE Maire

Le Maire demande à l'assemblée s'il peut ajouter à l'ordre du jour (après le Point 3) la demande subvention du comité des fêtes, à la suite du courrier déposé par le président du comité des fêtes Ulrich MARTO en mairie mardi 21 avril 2026 ; pas d'opposition.

1- TICs, reconduction :

Cette information ne fait ni l'objet d'une délibération ni d'un vote, mais elle est le 1^{er} point de l'ordre du jour car elle conditionne le budget (**Cf Point 6**). Le Maire expose les arguments quant à la reconduction des TICs :

- o La commune ne dispose pas d'employé communal.
- o Le devis proposé par les chantiers départementaux (CDEI Franois) pour faire tous les travaux d'entretien réalisés par les bénévoles ainsi que le Maire et les adjoints lors des TICs s'élève à un montant de 15 400€.
- o Le retour de Grand Besançon Métropole (GBM), par le biais d'une attribution de compensation pour ces travaux d'entretien, s'élève à 3 462€
- o Rencontre et convivialité entre les participants habitant au village
- o Instaurer une taxe spécifique pour financer ces travaux est illégale

Ces travaux constituent donc une économie d'échelle, aussi le Maire propose de les reconduire, la date est fixée au **samedi 31 mai 2026**.

JP Lavaux, participant fidèle, estime ces TICs injustes dans la mesure où une grande partie des habitants du village ne se sentent pas concernés et pourtant profitent du système pendant que d'autres s'impliquent 4 journées par an.

N. DELEMONT demande si on ne pourrait pas employer du personnel communal d'une commune voisine quelques jours par mois pour effectuer ses travaux

Ces informations seront diffusées dans le prochain bulletin d'informations municipales (**Cf Point 12**)

2- Fixation des prix de location

1. Emplacement Taxi

(Délib. 13/26)

Deux emplacements taxi sont loués à Cécilia LOTHY sur la commune, le Maire propose de passer le montant de la location pour chaque emplacement de 140€ en 2025 à 150€ en 2026.

Accepté à l'unanimité 11/11

2. Caravane ACCA

(Délib. 14/26)

Le Maire propose que le montant de la location de l'emplacement de la caravane de la société de chasse du village demeure inchangé à 50€

Accepté à l'unanimité 11/11

3- Affouage 2026

(Délib. 15/26)

Compte tenu des travaux multiples effectués par les affouagistes en faveur du budget de la commune **(Cf Point 12)** Le Maire propose que le montant de la part d'affouage demeure inchangé à 35€.

La commune compte pour cette année 2026, 4 affouagistes : Gérard CUENOT, -Bernard GRESSET, Luc VANARDOIS, Henri VILLARD.

Accepté à l'unanimité 11/11

⊕ Demande subvention du comité des fêtes

(Délib. 16/26)

Le comité des fêtes, par le biais d'un courrier de son président Ulrich MARTO, sollicite le Maire pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 300€ pour mener à bien ses animations destinées à tous les habitants du village. Le Maire rappelle les 9 animations menées en 2025.

Accepté à l'unanimité 11/11

4- Motion pour le maintien de l'organisation des services publics à l'échelon territorial (SYDED)

(Délib. 17/26)

Après avoir exposé le mode de fonctionnement, le financement, les collectivités adhérentes, des exemples de réalisation et enfin la participation financière du SYDED à GBM lors de la rénovation des 31 luminaires du village (Sodium HP à Leds) ainsi qu'à la mise en place de 2 mats supplémentaires (Route de Besançon et rue des jardins de Chailluz), le Maire propose de signer la motion.

Rejeté à la majorité : Contre : 5 ; Abstentions : 4 ; Pour : 2

5- Fixation taux des Taxes Directes Locales

(Délib. 18/26)

Après avoir entendu les arguments du 1er adjoint aux finances Alain BLESSEMAILLE, Le Maire propose d'augmenter les taux de 2%

Les taux pour l'année 2026 sont donc fixés à :

- 12,27% pour la taxe d'habitation
- 29,02% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 15,71% pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties

Accepté à l'unanimité 11/11

6- Autorisation de virement de crédits – Nomenclature M57

(Délib. 19/26)

Avec cette autorisation le conseil municipal permet de déléguer au Maire la possibilité d'effectuer des virements de crédits de chapitre en chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des dépenses de personnel. Cela permet une plus grande réactivité dans la comptabilité communale.

Accepté à l'unanimité 11/11

7- Amortissement sur 1 an à partir du BP2026 de l'AC 2025 en investissement

(Délib. 20/26)

Le Maire propose d'effectuer un amortissement sur 1 an à partir du BP 2026 – Acompte Compensation Voirie en Investissement pour l'année 2025 lié à l'attribution de compensation d'investissement pour un montant de 3 462.02 € - Article 2046 – 204 (ID).

Accepté à l'unanimité 11/11

8- Budget Primitif 2026

(Délib. 21/26)

Après que le 1er adjoint aux finances Alain BLESSEMAILLE ait développé l'intégralité du budget pour l'année 2026 avec les chiffres récapitulatifs suivant :

	Fonctionnement :	Investissement :	Avec les reports des années antérieures soldes :
Dépenses :	87 841 €	70 062 €	Fonctionnement : 232548,52
Recettes :	317 013 €	126 317 €	Investissement : 111563,80€

Accepté à l'unanimité 11/11

9- Délégations au maire :

(Délib. 22/26)

Dans un souci de favoriser une bonne administration le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Le Maire expose ces compétences.

Accepté à l'unanimité 11/11

10- **Renouvellement des membres à la CIID** (Délib. 23/26)

Le Maire propose pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs du Grand Besançon :

- o Alain BLESSEMAILLE en qualité de membre titulaire,
- o Luc VANARDOIS en qualité de membre suppléant.

Accepté à l'unanimité 11/11

11- **Renouvellement des membres CCID** (Délib. 24/26)

Le Maire présente la liste des personnes qu'il propose à la Direction Générale des Finances Publiques, en nombre double, pour siéger en Commission Communale des Impôts Directs (CCID) à la suite des élections municipales de 2026.

Titulaires : BLESSEMAILLE Alain, CUENOT Gérard, DELEMONT Nadine, VILLARD Henri, PETITJEAN Isabelle, CUENOT Amélie, GRESSET Bernard, LAVAUX Jean-Paul, LEBLANC Stéphane, NONNOTTE Thierry, OBERSON Marlène, SAUVAYRE Marie-Amélie.
Suppléants : PETITJEAN Rémi, TREYE Patricia, VANARDOIS Luc, PICHOT Mickaël, BEGEOT Carole, CAPRA Jean-Marc, VEJUX Cyrille, MARTO Ulrcih, PETITJEAN Jérôme, RACINE Annabelle, SAUVAYRE Julien, TODESCHINI Christophe

Accepté à l'unanimité 11/11

12- **Informations diverses.**

a- Information GBM

Le Maire présente les élus du secteur EST : Vice-Président Pascal DÉRIOT (Thise), conseillers communautaires délégués : René BLAISON (Chalèze), Hervé GROULT (Chalezeule) ainsi que les représentants dans les différentes commissions.

Pour Braillans le Maire est référent SYBERT et EAU & ASSAINISSEMENT

b- Mise à jour du PLU

Le PLU de Braillans intègre désormais le RLPi (**Règlement Local de Publicité Intercommunal**)

c- Radar pédagogique en bordure de D486

Le radar pédagogique en bordure de la D486 est économiquement irréparable. Son remplacement coûterait 2 270€ TTC. Avant de proposer cette dépense il a été demandé au département une étude de vitesse avec un radar de comptage routier qui devrait être mis en place en juin.

d- DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Afin que la couverture défense incendie soit complète sur le village, l'analyse de risques a démontré qu'il fallait implanter 2 réservoirs incendie, l'un d'un volume de 120m³ en bas du village (en partie haute de la rue des grands batillards) et l'autre de 60m³ au niveau du restaurant L'Olivier. Les devis de terrassement et pose de ces réservoirs ont été réceptionnés.

Des négociations avec Madame MOREL sont en cours pour l'acquisition du terrain en partie basse du village. Le département devrait lancer prochainement les démarches de bornage et la procédure notariale pour que la commune puisse acquérir le terrain de la partie haute du village que la présidente du département a décidé de rétrocéder à la commune lors de la réunion de la commission permanente du 23 février 2026.

e- Rédaction article infos municipales

Le Maire a sollicité des conseillers afin qu'ils rédigent des articles pour un futur bulletin d'informations municipales.

f- École de Marchaux

Retour sur la réunion du conseil d'école de Marchaux du jeudi 26 mars par Marie-Amélie SAUVAYRE.

Retour sur la réunion d'information avec l'inspection académique du vendredi 3 avril 2026 en présence des Maires du RPI (Regroupement pédagogique Intercommunal), des parents d'élèves. Compte-tenu de la baisse des effectifs des élèves, la suppression d'un poste d'enseignant est inéluctable.

g- Église de Marchaux

La commune de Marchaux présente par le biais d'un cabinet d'études les coûts prévisionnels de mise aux normes de l'électricité, de la rénovation de la sonorisation, des lustres et de la mise en place du paratonnerre. Le cout global est de 63 732€ TTC ce qui ramené au prorata du nombre d'habitants de Braillans devrait coûter 7005€. Des devis sont en cours d'élaboration pour affiner ces montants.

h- SEEB

Retour sur la réunion du Syndicat d'Études de l'Est Bisontin à la suite de la réunion du comité syndical qui a eu lieu à Vaire le Grand le mardi 31 mars 2026, par Marie-Amélie SAUVAYRE.

Rappelons que le SEEB gère la crèche de Chalezeule, l'école de musique et le relais assistante maternelle.

i- Comité des fêtes

Activité passée : atelier de Pâques du 4 avril 2026 et activités à venir : balade du 26 avril, repas du 13 juin, week-end à Dole du 26 septembre

j- Rencontre avec le garde ONF

Le Maire et les garants ont rencontré Alex FIGUET garde forestier ONF le 15 avril 2026, à sa demande. Il leur a exposé le potentiel de la forêt communal de Braillans (40ha), le mode de gestion et sa vision de l'exploitation forestière pour Braillans. Il a précisé également que des économies non négligeables pour le budget de la commune ont été réalisées en 2025/2026 grâce aux travaux d'entretien des affouagistes sur la parcelle 10 notamment.

k- Equipe BRAILLANS EKIDEN GHN

Une équipe Braillannaise a été constituée pour participer à l'EKIDEN des communes de GBM (marathon relais par équipe de 6), les participants sont : Maud VINCENT, Charlie VINCENT, Marie-Amélie SAUVAYRE, Julien SAUVAYRE, Aurélia MAUREL, Thierry NONNOTTE.

l- RDV/Réunions/Évènements à venir

- o 25-26 avril : Les Scouts seront à Braillans
- o 27 avril : Comité de secteur EST GBM
- o 29 avril Avenir bureautique : location copieur & écran
- o 16 mai : Baptême Républicain Louis ROUSSEAU
- o 21 mai : conseil communautaire GBM
- o 11 juin : conseil d'école de Marchaux

13- Questions diverses.

Aucune Question

Clôture de séance à 18h45

Le maire

La secrétaire

Les conseillers

